Archives alainberset.ch — copie d'archive
Article « Ministère public », paru dans Le Courrier (16.01.2007), repris sur le site www.berset.ch.
Adresse d'origine : http://www.berset.ch/archives/documents/2007/070116.LeCourrier.htm
Copie : Internet Archive, capture du 22.10.2007 —
https://web.archive.org/web/20071022030252/http://www.berset.ch/archives/documents/2007/070116.LeCourrier.htm

MINISTÈRE PUBLIC - La démission fracassante du Procureur général de la Confédération date de juillet 2006. Depuis: rien. Pour la gauche, ce vide favorise l'impunité des délits économiques.

Six mois de vacance. Depuis juillet 2006, le Ministère public fédéral attend le successeur du démissionnaire Valentin Roschacher. Or le Département de justice et police (DFJP) n'annonce aucune publication prochaine de mise au concours du poste de procureur général de la Confédération. Si l'ensemble des partis s'inquiète de cette vacance de pouvoir, la gauche, plus particulièrement, craint son impact sur la répression des délits économiques.
Pour rappel, le 5 juillet 2006, le procureur général de la Confédération démissionnait suite à des révélations fracassantes de la Weltwoche. L'hebdomadaire –réputé proche de Christoph Blocher accusait M.Roschacher d'avoir fait appel à un baron de la drogue colombien pour obtenir des informations confidentielles. Deux mois plus tard, un rapport d'experts du Tribunal pénal fédéral blanchissait le procureur. La méthode ayant été jugée unique, mais pas illégale. Le Colombien oeuvrait comme agent double pour la Suisse et les Etats-Unis.

Que fait M. Blocher?

Le procureur n'en a pas repris ses fonctions pour autant. Pis, sa démission a été suivie à l'automne par le départs de trois procureurs adjoints. Conséquences: «Un certain nombre de dossiers restent en souffrance. Notamment celui de la lutte contre le blanchiment d'argent», constate la conseillère nationale Anne-Catherine Ménétrey (Verts/VD).
Le conseiller fédéral en charge du dossier laisse-t-il le poste délibérément libre? «On imagine que M. Blocher n'est pas déterminé à avancer dans ce dossier. Est-ce une volonté délibérée ou le manque de temps?» La parlementaire laisse la question ouverte. Le socialiste fribourgeois Alain Berset est beaucoup plus catégorique: «Je suis préoccupé par la tournure qu'a pris le dossier: les pressions exercées sur M.Roschacher alors qu'il n'avait pas grand chose à se reprocher et la volonté de Christoph Blocher de vouloir contrôler la poursuite pénale en Suisse.»
En 2004 déjà, le conseiller aux Etats déposait une initiative parlementaire demandant que la nomination du procureur soit confiée à l'Assemblée fédérale plutôt qu'au Conseil fédéral.

Surveillance

La question de la surveillance du Ministère public est aussi épineuse. Si l'UDC semble évidemment satisfaite du rôle joué par le Département de justice et police (DFJP) «qui fait très bien son boulot», comme le remarque Walter Schmied (UDC/BE), l'ensemble des partis appelle à une réforme du système. Les Verts

ne veulent plus que la surveillance soit confiée à l'exécutif fédéral. Le parlementaire radical Jean-Paul Glasson approuve: «Je suis favorable à ce que le Ministère public soit le plus indépendant possible. Je ne vois pas d'un bon oeil la surveillance du DFJP.» Le Fribourgeois imagine une instance de surveillance unique comme le Tribunal fédéral. Pour Anne-Catherine Ménétrey, un pouvoir indépendant mixte serait davantage impartial.

Quoiqu'il en soit et comme le souligne la conseillère nationale, cette affaire est révélatrice «d'un certain flottement au sein de l'organisation du Ministère public». Le socialiste Alain Berset attend toujours le projet de modification de la loi promise par M. Blocher, censée améliorer le fonctionnement du Ministère public. La commission de gestion du Conseil national devrait, par ailleurs, rendre prochainement un rapport sur ses propres propositions de réforme. I